



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 05/11/2025

|                                   |    |
|-----------------------------------|----|
| Nombre de conseillers en exercice | 16 |
| Nombre de présents                | 10 |
| Nombre de pouvoirs                | 0  |
| Nombre de votants                 | 10 |

L'an deux mille vingt-cinq et le cinq du mois de novembre à quinze heures, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, en présentiel et partiellement en visio-conférence, sous la présidence de Madame le Docteur Maryse ETZOL, Présidente de la CCMG.

Date de convocation du conseil communautaire : **29/10/2025**

|                         | Présent              | Absent<br>excusé | Absent |
|-------------------------|----------------------|------------------|--------|
| Dr Maryse ETZOL         | X                    |                  |        |
| M. Jean-Claude MAES     | X                    |                  |        |
| M. François NAVIS       |                      | X                |        |
| Mme Francette JACQUES   | X                    |                  |        |
| Mme Géraldine BASTARAUD | X                    |                  |        |
| M. Edmond LANCLAS       |                      |                  | X      |
| M. Joël TOTO            | X                    |                  |        |
| Mme Maguy FUMONT-SAMSON | X                    |                  |        |
| M. Kylian ROMAIN        |                      | X                |        |
| Mme Joselaine GELABALE  |                      |                  | X      |
| M. Guy ACCIPE           | X                    |                  |        |
| M. Jacques MALADIN      | X                    |                  |        |
| Mme Kénia MALADIN-NEBOT | X <sub>(visio)</sub> |                  |        |
| Mme Betty BESRY         |                      |                  | X      |
| M. Salif FABULAS        | X                    |                  |        |
| M. Francky RODOMOND     |                      | X                |        |

Secrétaire de séance : Mme Maguy FUMONT-SAMSON

**Délibération n°2025-10-89**  
**SUBVENTION AU COMITE DU CARNAVAL DE MARIE-GALANTE**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2311-7 et L.1611-4 relatifs aux compétences du conseil municipal et à l'attribution des subventions ;  
**Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;  
**Vu** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;  
**Vu** la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ;  
**Vu** la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et son décret d'application n°2021-1947 du 31 décembre 2021 imposant la signature du contrat d'engagement républicain par toute association bénéficiaire d'une subvention ;  
**Vu** le Code du sport, notamment ses articles L.113-2 et R.113-1 à R.113-6 relatifs aux aides des collectivités territoriales aux associations sportives ;  
**Vu** la demande de subvention présentée par la Comité du Carnaval de Marie-Galante en date du 04/10/2025,

**Madame la Présidente** expose :

Le Comité du Carnaval de Marie-Galante est une association déclarée relevant de la loi du 1er juillet 1901, enregistrée sous le SIRET 493 161 277 00014 et dont le siège est établi à Capesterre-de-Marie-Galante (Section Le Robert). L'association est active depuis le 10 octobre 2006.

Par courrier en date du 04 octobre 2025, le comité sollicite une subvention de fonctionnement de 5 000 € auprès de la Communauté de Communes de Marie-Galante.

Cette aide contribuera à financer l'organisation générale du carnaval de l'île, manifestation emblématique du patrimoine culturel local.

Les objectifs de l'association sont :

- Structurer, organiser et coordonner administrativement et techniquement le carnaval à l'échelle intercommunale.
- Favoriser la cohésion sociale et le "vivre ensemble" à travers les activités carnavalesques.
- Soutenir les groupes de carnaval dans la création de costumes, d'instruments et de décors.
- Promouvoir le carnaval de Marie-Galante dans la Caraïbe et à l'international à travers des actions de communication (affiches, flyers, médias locaux et réseaux sociaux).
- Valoriser les savoir-faire traditionnels et renforcer la solidarité entre les associations culturelles de l'île.

Le carnaval constitue un événement important du calendrier culturel marie-galantais.

L'action du comité contribue à :

- La promotion du territoire et au rayonnement culturel dans la Caraïbe.
- Le soutien au tissu associatif local et à l'engagement bénévole (environ 25 membres actifs).
- L'animation sociale des trois communes de l'île (Grand-Bourg, Capesterre, Saint-Louis).
- La transmission du patrimoine immatériel et du savoir-faire carnavalesque aux jeunes générations.

La demande s'inscrit donc dans les compétences communautaires en matière de culture et de développement du lien social.

**Au vu de cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE**

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention de 5 000€ au Comité de carnaval de Marie-Galante,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme

Dr Maryse ETZOL

Présidente de la CCMG

Certifié exécutoire compte tenu de :

- La transmission en sous-Préfecture le : **10 NOV. 2025**
- L'affichage le : **10 NOV. 2025**

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, formé devant le tribunal administratif de Guadeloupe ou via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*